

No 6990

Beigne Lafontaine
Jugeon in re
envoie de cheque
de \$ 216 ³⁷ pour
taxes.

31 Dec 1896

P23/E2,131

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 6990

Beique Lafontaine, Surp
in re envoi de cheque
de \$216³⁷ pour taxes
31/Dec/96



P23/E2,131

P23/E2,131

FOUNDED 1871

The Ocean Accident & Guarantee Corporation

LIMITED

Empowered by Special Act of the Imperial Parliament.

HEAD OFFICES: 40 to 44 MOORGATE ST., LONDON, ENGLAND,

CANADIAN BRANCH:

ADVISORY BOARD: } WILLIAM M. RAMSAY, Esq. | ROLLAND, LYMAN & BURNETT,
E. B. GREENSHIELDS, Esq. | GENERAL MANAGERS

P.O. BOX 873
TELEPHONE NO. 1991

HEAD OFFICES:
TEMPLE BUILDING, MONTREAL.

MONTREAL, *Jan 2nd 1896*

*L. N. Lévesque & Co.
Hotel-de-Ville,
5 Place St. Henri,
St. Henri, P.Q.*

AUTHORIZED CAPITAL.	\$2,000,000.00
SUBSCRIBED CAPITAL.	1,318,600.00
PAID UP CAPITAL.	500,000.00
RESERVE, 31st Dec. '95.	814,864.00
GROSS INCOME in 1895.	1,000,000.00
Deposited with Receiver-General in Canada.	84,000.00

Monsieur

*Nous remercions
Ci-inclus une forme pour que
vous nous donniez les détails
de l'accident que vous mentionnez
dans votre lettre du 31 Dec.
passé. Veuillez nous donner
cette information au plus tôt et
obliger beaucoup.*

*Yours etc.
Rolland Lyman Burnett
Général*

- BUSINESS TRANSACTED.
- PERSONAL ACCIDENT INSURANCE.
- EMPLOYERS' LIABILITY.
- ACCIDENT INSURANCE COMBINED WITH SICKNESS BENEFITS.
- WORKMEN'S BENEFIT INSURANCE.
- ELEVATOR INSURANCE.
- RIVERS' RISK INSURANCE.
- THIRD PARTY LIABILITY INSURANCE.

No 6991

Océan Garantie
avoir formé et
remplir pour
détail d'un
accident.

2 Jan 1897
LMS

P23/E2,131

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 6991

Ocean Guarantee Cy.
envoie forme a rem-
plir pour detail
d'un accident

2/Janu/97



P23/E2,131

P23/E2,131

Montreal Street Railway Co.

Street Railway Chambers

Office of
THE SECRETARY.

574 CRAIG STREET.

Montreal,

2nd. JANUARY, 1897.

L.N.SENECAL Esq.,
Clerk & Treasurer,
St. HENRY.

DEAR SIR:-

I enclose you herewith two copies of the memorandum of the settlement which you made with our President, Hon.L.J.Forget, of outstanding matters between the City of St.Henry and this Company, and the details of which we arranged together at the beginning of the week. Will you kindly retain one of these for yourself and return the other one to me certified as correct.

You will remember that you were to let me have a draft deed and plan of the property which we sold you in 1893. I shall be glad to receive these as early as possible, in order that these matters may be closed up without delay.

Yours truly,

Martin St. Walte

Secretary pro.tem.

No 6992

Mutual St. Rey by
reglemens de compte
commutation et
expropriation de
1889 a date

9 Jan 1897

LMS

P23/E2,131

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6992

Montreal Street Ry.
reglement de compte
commutation et expro-
priation de 1889 à date
2/Janv/97



fol 296

P23/E2,131

P23/E2,131

C. H. BINKS & CO.,
Importers,
P. O. Box 93.

TELEPHONE No. 416.

Cable Address, "Binks, Montreal."

ESTABLISHED 1874

3 ST. PETER STREET,

Montreal,

Jan. 4th. 97.

Mesrs The Corporation of The City of St. Henri
Que.

Gentlemen-

Will you kindly inform us whether your corporation would be disposed to grant a bonus to a Glass Factory if started within your limits.

We are intreaty with other parties in referrence to starting such a Factory, and think that since your City is near Montreal it would be a good centre for one.

Your kind consideration will oblige

C.H.Binks & Co.

per *JH*

*accuse reception
ce 5 Jan 1897
L.H.S.*

Amel

No 6993

M. Piquet & Co.
demande un bon
pour l'établissement
d'une manufacture
de vitre.

4 Jan 1897
S.M.S.

P23/E2,131

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6993

C. H. Binks + Co.
demandent un bonus
pour établissement
d'une manufacture
de vitre -

4/Janv/97



P23/E2,131

P23/E2,131

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE ST HENRI

Aux Habitants de la Cité de St Henri et a tous ceux qu'il appartiendra

AVIS PUBLIC est par le present donné que la nomination pour les Elections Générales du Maire et de quatre Echevins pour la Cité de St Henri aura lieu Lundi le Onzième jour de Janvier Mil huit cent quatre vingt dix sept à dix heures du matin à St Henri à l'Hotel de Ville au lieu ordinaire des sessions du Conseil de la dite Cité et pour ces fins les Electeurs Municipaux de la Cité de St Henri sont convoqués en assemblée générale pour la nomination des candidats au lieu heure et jour susdits Savoir de Maire en remplacement de Mr T J Aquin et de quatre Echevins en remplacement de Mr Néré Leclere pour le quartier St Henri et un en remplacement de Mr Joseph Senecal pour le quartier St Antoine de Mr Aimé Taillefer pour le quartier St Augustin et un en remplacement de Mr A A Bernard pour le quartier St Jacques

Donné à St Henri sous mon seing et le Sceau de la Corporation le deuxième jour de Janvier Mil huit cent quatre vingt dix sept

Hotel de Ville 0
No. 3-5 Place St Henri

L. Senecal

Greffier Trésorier et ex Officio
Président de l'élection



PROVINCE OF QUEBEC
CITE OF ST HENRY

To the Inhabitants of the City of St Henry and to all whom it may concern

PUBLIC NOTICE is hereby given that the nomination for the General Elections of Mayor and four Councillors for the City of St Henry shall take place Monday the Eleventh day of January One thousand eight hundred and ninety seven at the hour of ~~ten~~ ten of the clock in the morning at St Henry in the City Hall the ordinary place of meetings of the Council of the said City of St Henry and for these reasons the Municipal Electors are called together into a general meeting for the nomination of Candidates at the place hour and day mentioned Viz/ Of Mayor in place of Mr T.J. Aquin and of four Alderman One for St Henry Ward in place of Mr Néré Leclere one for St Antoine Ward in place of Mr Joseph Senecal one in St James Ward in place of Mr A. A. Bernard and one for St Augustin Ward in place of Mr Aimé Taillefer

Given at St Henry under my hand and the seal of the Corporation this second day of January One thousand eight hundred and ninety seven

Office of the Council
No. 3-5 Place St Henry



L. Senecal

Clerk and Treasurer and ex Officio
President of the Election

Province de Québec }
 Cité de St. Henri } Je soussigné Adolphe Senechal
 de la Cité de St. Henri et résidant en la
 dite Cité de St. Henri; certifie par les presen-
 tes et fais rapport sous mon serment d'office
 que le Deuxième jour de Janvier Mil
 huit cent quatre vingt dix sept j'ai affiché
 trois vraies copies dûment certifiées ~~de~~
~~Reglement No~~

~~de~~ l'avis public ~~du dit~~
~~Reglement~~ ^{ci-annexé} comme suit.

Une vraie copie dûment certifiée dans
 les langues Française et Anglaise, à la porte
 de l'Église Catholique, Apostolique et Romaine
 de St. Henri, sise et située en la dite Cité
 de St. Henri coin des rues St. Pierre et
 St. Jacques, une copie dûment certifiée dans
 les langues Française et Anglaise, à la porte
 de l'Hôtel de Ville de la Cité de St. Henri
 sise et située en la dite Cité de St. Henri
 à l'intersection des rues Notre Dame et
 St. Jacques appelé place St. Henri et une
 autre copie dûment certifiée dans les lan-
 gués Française + Anglaise à la porte de
 l'Église Catholique Apostolique et Romaine
 de St. Elisabeth sise et située dans la
 Paroisse de St. Elisabeth dans la dite Cité
 de St. Henri, étant les lieux ordinaires des
 affiches, et se certifie en plus avoir lu les
 dits ~~Reglement~~ et avis public dans les lan-
 gués Française et Anglaise à haute et intelli-
 gible voix le Dimanche, le Troisième
 jour de Janvier Mil huit cent quatre vingt
 dix sept à l'issue du service divin du matin
 étant le dimanche que j'ai lu les dits ~~Re-~~
~~glement~~ et ^{avis} public qui suivait et le
 premier dimanche après que les dits ~~reg-~~
~~lement~~ et avis public ^a été rendus publics
 En foi de quoi j'ai fait et donné le présent rap-
 port ce Quatrième jour de Janvier 1897
 Adolphe Senechal. C.S.

Province de Québec }
 Cité de St. Henri } Je soussigné Adolphe Senechal
 de la Cité de St. Henri et résidant en la
 dite Cité de St. Henri; certifie par les presen-
 tes et fais rapport sous mon serment d'office
 que le deuxième jour de Janvier Mil
 huit cent quatre vingt dix sept j'ai affiché
 trois vraies copies dûment certifiées ~~de~~

~~Reglement No~~
 de l'avis public ~~du dit~~
 Reglement ~~ci-dessus~~ ^{ci-dessus} comme suit.

Une vraie copie dûment certifiée dans
 les langues Française et Anglaise, à la porte
 de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine
 de St. Henri, sise et située en la dite Cité
 de St. Henri coin des rues St. Pierre et
 St. Jacques, une copie dûment certifiée dans
 les langues Française et Anglaise, à la porte
 de l'Hotel de Ville de la Cité de St. Henri
 sise et située en la dite Cité de St. Henri
 à l'intersection des rues Notre Dame et
 St. Jacques appelé place St. Henri et une
 autre copie dûment certifiée dans les lan-
 gues Française + Anglaise à la porte de
 l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine
 de St. Elisabeth sise et située dans la
 Paroisse de St. Elisabeth dans la dite Cité
 de St. Henri, étant les lieux ordinaires des
 affiches, et je certifie au plus avoir lu les
 dits ~~Reglement et~~ avis public dans les lan-
 gues Française et Anglaise à haute et intelli-
 gible voix le Dimanche le Troisième
 jour de Janvier Mil huit cent quatre vingt
 dix sept à l'issue du service divin du matin
 étant le dimanche que j'ai lu les dits ~~Re-~~
~~glement et~~ ^{avis} avis public que suivait et le
 premier dimanche après que les dits ~~reg-~~
~~lement et~~ avis public, ^a ont été rendus publics
 En foi de quoi j'ai fait et donné le présent rap-
 port ce Quatrième jour de Janvier 1897
 Adolphe Senechal. es

No 6994
Avis public & retour
Re Elections 1897
Janvier 4/1897

P23/E2,131

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6994

*Avis public et retour
re elections 1897*

4/Janv/97



P23/E2,131

Province de Québec
Cité de Québec

M^{rs} le Maire et M^{rs} les
Échevins de la Cité de Québec

Messieurs

Je soussigné Échevin
représentant le Quartier Saint-Louis
de la Cité de Québec donne par
la présente ma démission et vis-à-
vis mon mandat communal hérité
du Quartier Saint-Louis et prie
l'honorable Conseil de l'accepter
pour la raison ci-dessous

Les premières
Après de décider de poser ma
candidature à la charge de maire
de la Cité pour la prochaine tenue
malgré que j'aurais pu con-
server mes droits au siège d'é-
chevin je ne veux pas m'en
servir et j'en espère que les
présents sera accordés et obligez
de tout le cœur

Joseph Guay

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6995

*Mug. Guay résigne
à la charge d'échevin
pour le quartier St-
Antoine 5 Jany. 1897*



P23/E2,131

P23/E2,131

Telephone Bell 2953.

MADORE & GUERIN

Advocates + Barristers

New York Life Building,
Nos. 208, 209, 213 & 214 (2nd Flat).

J. A. C. Madore, B. C. L.

E. Guerin, B. A., B. C. L.

P. B. Lavolette, B. C. L.

Montreal, 5 Janvier 1897

Au Maire + aux Échevins de la cité de
St-Henri

Messieurs

On me demande s'il est
permis à un échevin actuellement en charge, d'être
candidat pour la mairie —

Je ne trouve rien, ni dans la charte
de la cité de St-Henri, ni dans ses amendements,
ni dans les clauses générales des corporations de
villes, qui rende un échevin inéligible à la mairie.
Je trouve dans l'un des amendements à la charte
42-43 Vict. ch. 59. Sec. 8, que celui qui serait
élu maire de la cité de St-Henri + échevin, doit
faire son choix dans les quatre jours de l'avis de sa
nomination — Le fait qu'une personne déjà élue
échevin, se fait élire comme maire, place cette
personne absolument dans la même position,
que si elle était élue en même temps, comme
mairie

Maire + comme échevin - Et puis donc
d'opinion: que chaque échevin peut être
candidat à la Mairie sans être obligé
de se retirer comme échevin, et que
son titre d'échevin ne le rend pas
ineligible comme Maire

Votre serviteur
J. A. C. Gauthier

No 6996
Fabre
Opinion sur
le droit de
se présenter comme
Maire et échevin
5 Jan 1897
J. A. C.

LINEA RECORD

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6996

J. A. C. Madore
Opinion in re droit
de se présenter comme
mair et échevin
5 Janv/97



P23/E2,131

P23/E2,131

BEAUDIN, CARDINAL, LORANGER & ST-GERMAIN,
AVOCATS,
1598, RUE NOTRE-DAME.

Telephone Bell 1615

Bureau de Poste, Boite 2265

S. BEAUDIN, C. R.
J. T. CARDINAL, L. L. B.
L. J. LORANGER, L. L. L.
P. ST-GERMAIN, L. L. B.

Montreal, 6 Janvier 1897

Monsieur A. Scherri Guay
Rue St-Henri

Monsieur;

J'ai examiné la question
que vous m'avez posée, pour
savoir si vous pouvez vous
présenter comme Maire de la
Cité de Saint-Henri; dans
ce cas comme Scherri -

Je suis d'opinion que
vous n'êtes pas obligé de ré-
signer votre charge et que vous
pouvez vous porter candidat.
La section 8 de l'acte de
Québec 42-43 Vic, ch 58 mé-
rite certainement ce cas. Bien
que les mots "en même temps"

P23/E2,131

ST-GERMAIN,
NOTRE-DAME.
R.
NAL, L. L. B.
RANGER, L. L. L.
-GERMAIN, L. L. B.

Telephone Bell 1615

Bureau de Poste, Boite 2265

Montreal,

189

dans cette clause puisse donner
lieu à aucune ambiguïté, cependant
prenant tout acte en considé-
ration, concurremment avec les
clauses financières des Corpora-
tions de ville, je ne puis rien
savoir qui prohibe la chose, et
il faudrait un texte positif
pour enlever ce droit. Tout
ce que vous aurez à faire
est d'opérer dans les quatre

jours. Je suis sous l'impression
que Mr. Rivière était échoué
lorsqu'il s'est présentée contre
L. Han Mr. Abbott en 1888, et
qu'il n'a pas résigné.

Wm. T. J. J. J.
Maurice

No 6997

Revue locale
Opinion sur le
dém de se pré-
sente comme
mais sans re-
signer comme Echem

6 Jan 1897

CMS

P23/E2,131

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6997

Beaudin Avocat
opinion en re droit
de se présenter comme
maire & echevin
sans résigner -

6/Janv/97



P23/E2,131

P23/E2,131

Kennebec
Yakima Co. Wash
Jan 6/96 W.S.

To the Chairman of Council
of St Henri Ont. Canada

Dear Sir I am in receipt of a letter from a stepson of mine who resides at Olois Ont. Stating that it is rumored that your Council have offered a bonus to any firm who will establish a Brussels Carpet Manufactory. If such is the case would you please write to me the particulars of the offer at the same time would you kindly state if there are any Capitalist in your town or vicinity who are disposed to form a stock co. for establishing such a business. Economically managed the business pays well but it requires a man that thoroughly understands it in all its branches to make as

P23/E2,131

Success of it - there are many ways
in conducting the business in loose
management whereby the money gets
away and of course the firm fails
when they should make money in
Proof I cite you the case of the
firm established a few years ago
at Elora Ont. I have been for
many years Manager of such a firm
at Phila Pa. and had the reputation
of being the most economical Manager
in the business in fact in the
years of great Competition between
1856 and 1890 before the McViney
Tariff bill was inaugurated My firm
was the only one in the business that
invariably had a Credit acct. at the
end of each seasons business
Hoping that you will do me the
favour of answering this at your
earliest convenience

Yours Truly
Geo. Lea

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6998

George Lea in re
établissement d'une
manufacture de tapis
6/Janv/97



P23/E2,131

P23/E2,131

MONTREAL, 7th. January, 1897

Ald. C. Lafleur,
Chairman, City Hall Committee,
St. Henri.



Dear Sir,

Referring to our conversation of today, I now beg to apply for the use of the St. Henri Town Hall, for a night about the beginning of February, at the convenience of the Council.

I propose to hold an athletic exhibition consisting principally of fencing, boxing and exhibitions of bag punching, club swinging etc. I have established in Montreal an Academy for the teaching of boxing, and have my rooms in the Alexander Block opposite the English Cathedral, St. Catherine St. I shall be glad to give you the names of some of my pupils to whom you might refer. The only possible objection to the exhibition would be the boxing, but I will, of course, keep this entirely free from any objectionable features, and assure you that the whole entertainment will be conducted in a respectable and proper manner. I hope I may receive a favorable reply, and if the terms are satisfactory will be glad to close the matter with you.

*Referred to
Council
Jan 15 1897*

Yours very truly,

Patrick Rooney,

No 6999

Patrick Rooney
demande la salle
pour exhibition de
boyes.

7 Jan 1899

C.M.S.

Handwritten notes:
Boyes
Boyes
Boyes



P23/E2,131

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 6999

Patrick Rooney
demande la salle
pour exhibition de
boce - 7/Janv/97



P23/E2,131

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE ST HENRI

Aux habitants de la Cité de St Henri et a tous ceux qu'il
appartiendra:-

A une assemblée générale des électeurs municipaux de la Cité
de St Henri tenue a St Henri en la salle de l'Hotel-de-Ville
aux fins de proceder a la nomination des candidats pour la c
harge de Maire de la cité d St Henri en remplacement de Mr
T.J Aquin dont le terme d'office est expiré et de quatre Eche-
vins comme suit savoir:•

Un en remplacement de Mr Joseph Senecal pour le quartier
St Antoine, un en remplacement de Mr Néré Leclère pour le quar-
tier St Henri, un en remplacement de Mr A.A. Bernard pour le quar-
tier St Jacques et un en remplacement de Mr Aimé Taillefer pour
le quartier St Augustin .

Atténu qu'il y a qu'une personne de mise en nomination
pour la charge de Maire de la cité de St Henri savoir Mr Eug.
Guay manufacturier de la dite Cité, en consequence Mr Eug. Guay
est dument proclamé élu Maire de la Cité de St Henri pour
le prochain terme.

Atténu qu'il n'y a qu'une personne de mise en nomina-
tion pour la charge d'Echevin pour le quartier St Antoine
savoir Monsieur Joseph Senecal entrepreneur menuisier est dument
proclamé élu Echevin de la Cité de St Henri pour le quartier
St Antoine.

Atténu qu'il n'y a qu'une personne de mise en nomination
pour la charge d'Echevin pour le quartier St Henri savoir sa-
voir Mr Néré Leclère Epicier Mr Néré Leclère est dument pro-
clamé élu Echevin de la Cité de St Henri pour le quartier St H
Henri.

Atténu qu'il n'y a qu'une personne de mise en nomina-
tion pour la charge d'Echevin pour le quartier St Jacques sa-
voir Mr S.D. Vallière Epicier, Mr

S
D Vallière

P23/E2,131

proclamé élu Echevin de la Cité de St Henri pour le quartier
St Jacques.

Attendu qu'il n'y a qu'une personne de mise en nomination
pour la charge d'Echevin pour le quartier St Augustin savoir-
Mr Aimé Taillefer commerçant Mr Aimé Taillefer est dument
proclamé élu Echevin de la Cité de St Henri pour le quartier
St Augustin.

Donné a St Henri sous mon seing et le sceau de corporation
de la cité de St Henri ce ~~quatorzième~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~onzième~~ jour
de janvier mil huit cent quatre vingt dix sept.

Bureau du Greffier Hotel-de-ville
No 5 Place St Henri

L. M. Sénécal

Greffier Tres. et Ex Officio
Président de l'Election.



de Québec }
 de St. Henri } Je soussigné Adolphe Senecal
 de la Cité de St. Henri et résidant en la
 dite Cité de St. Henri; certifie par les presen-
 tes et fais rapport sous mon serment d'office
 que le Onzième jour de Janvier Mil
 huit cent quatre vingt dix sept j'ai affiché
~~trois~~ ^{une} vraie copie dûment certifiée ~~des~~ de
~~Reglement No~~ Re Election du Maire et des Echevins
 et l'avis public ~~des~~ dit
 Reglement ci annexé ~~comme suit:~~

~~Une vraie copie dûment certifiée dans
 la langue Française et Anglaise, à la porte
 de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine
 de St. Henri, sise et située en la dite Cité
 de St. Henri entre des rues St. Pierre et
 St. Jacques, une copie dûment certifiée dans
 les langues Française et Anglaise, à la porte
 de l'Hotel de Ville de la Cité de St. Henri
 sise et située en la dite Cité de St. Henri
 à l'intersection des rues Notre Dame et
 St. Jacques, appelé place St. Henri et une
 autre copie dûment certifiée dans les lan-
 gues Française et Anglaise à la porte de
 l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine
 de St. Elizabeth, sise et située dans la
 Paroisse de St. Elizabeth dans la dite Cité
 de St. Henri, étant les lieux ordinaires des
 affiches, et je certifie de plus avoir eu les
 dits Reglements et avis public dans les lan-
 gues Française et Anglaise en haute et intelli-
 gible voix le Dimanche ~~le~~
~~jour de~~ Mil huit cent quatre vingt
 dix sept à l'issue de la messe divine des matines
 étant le dimanche ~~de~~ j'ai eu les dits Re-
 glements et avis public qui suivent et le
 premier dimanche après que les dits regle-
 ments et avis public ont été rendus publics.
 En foi de quoi j'ai fait et donné le présent rap-
 port ce Onzième jour de Janvier 1897~~

159 mots rayés seuls
 Ad.

de Québec }
 de St. Henri } Je soussigné Adolphe Senecal
 de la Cité de St. Henri et résidant en la
 dite Cité de St. Henri, certifie par les présen-
 tes et fais rapport sous mon serment d'office
 que le Onzième jour de Janvier Mil
 huit cent quatre vingt dix sept j'ai affiché
~~une~~ ^{une} vraies copies dûment certifiées ~~de~~ de
~~Reglement~~ ~~et~~ ~~de~~ ~~l'avis~~ ~~public~~ ~~des~~ ~~dits~~
 Re Election du Maire et des Echevins
 et l'avis public ~~des~~ ~~dits~~
 Reglement ci annexés ~~comme suit.~~

~~Une vraie copie dûment certifiée dans~~
~~les langues Française et Anglaise, à la porte~~
~~de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine~~
~~de St. Henri, sise et située en la dite Cité~~
~~de St. Henri entre des rues St. Pierre et~~
~~St. Jacques, une copie dûment certifiée dans~~
~~les langues Française et Anglaise, à la porte~~
~~de l'Hotel de Ville de la Cité de St. Henri~~
~~sise et située en la dite Cité de St. Henri~~
~~à l'intersection des rues Notre Dame et~~
~~St. Jacques appelé place St. Henri et une~~
~~autre copie dûment certifiée dans les lan-~~
~~gues Française et Anglaise à la porte de~~
~~l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine~~
~~de St. Elizabeth, sise et située dans la~~
~~Paroisse de St. Elizabeth dans la dite Cité~~
~~de St. Henri, étant les lieux ordinaires des~~
~~affiches, et j'ai certifié de plus avoir les~~
~~dits Reglements et avis public dans les lan-~~
~~gues Française et Anglaise écrits et intelli-~~
~~gible voir le Dimanche~~
~~jour de~~ ~~Mil huit cent quatre vingt~~
~~à l'issue de service divin du matin~~
~~étant le dimanche j'ai lu les dits Re-~~
~~glements et avis public qui suivent et le~~
~~premier dimanche après que les dits regle-~~
~~ments et avis public ont été rendus publics~~
 En foi de quoi j'ai fait et donné le présent rap-
 port ce Onzième jour de Janvier 1897

159 mots rayés sur
 Ad.

No 700
Avis public & Election
du Maire & Echevins
1897
11 Janvier 1897
L.S.

1000 copies done 1897

P23/E2,131

CITE DE ST. HENRI.

Archive No. 7000

Avis public et election
du maire & echevins

11/Janv. 97



P23/E2,131

P23/E2,131

Corporation de la Cite de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

TELEPHONE BELL 2157

5 PLACE ST. HENRI.

St. Henri, le _____ 1897

Election du 11 Janvier 1897



Je certifie par le présent que l'Echevin élu pour le quartier St Augustin de la Cite de St. Henri mis en nomination a la dite charge d'Echevin pour le dit quartier est Mr Aimé Taillefer commerçant.

*fait en double & signifié ce 11 Janv. 97
L. M. Senechal*

L. M. Senechal
Président de l'élection

P23/E2,131

No 1007

Ami Tallefer
Certificat de Nomi-
nation comme Echevin

11 Jan 1897

L. R. S.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7001

Aime Taillefer
certificat de nomina-
tion comme echevin.

11/Janv/97



P23/E2,131

P23/E2,131

Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

TELEPHONE BELL 6157

5 PLACE ST. HENRI.

St. Henri, le II Janvier 1897 — 189

Election du II Janvier 1897

.....

Je certifie par le présent que l'Echevin élu pour le
Quartier St Henri de la Cité de St Henri comme ayant été le



~~seul mis en nomination et chargé d'Echevin pour le dit~~

quartier St Henri

est Mr Néré Leclère Epicier

L. M. Senecal

Président de l'Election

*fait en double &
signifié ce 11 Janvier 1897
L. M. Senecal*

P23/E2,131

Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

TELEPHONE BELL 8157

5 PLACE ST. HENRI.

St. Henri, le 11 Janvier 1897 189

Election du 11 Janvier 1897

.....

Je certifie par le présent que l'Echevin élu pour le
Quartier St Henride la Cité de St Henri comme ayant été le

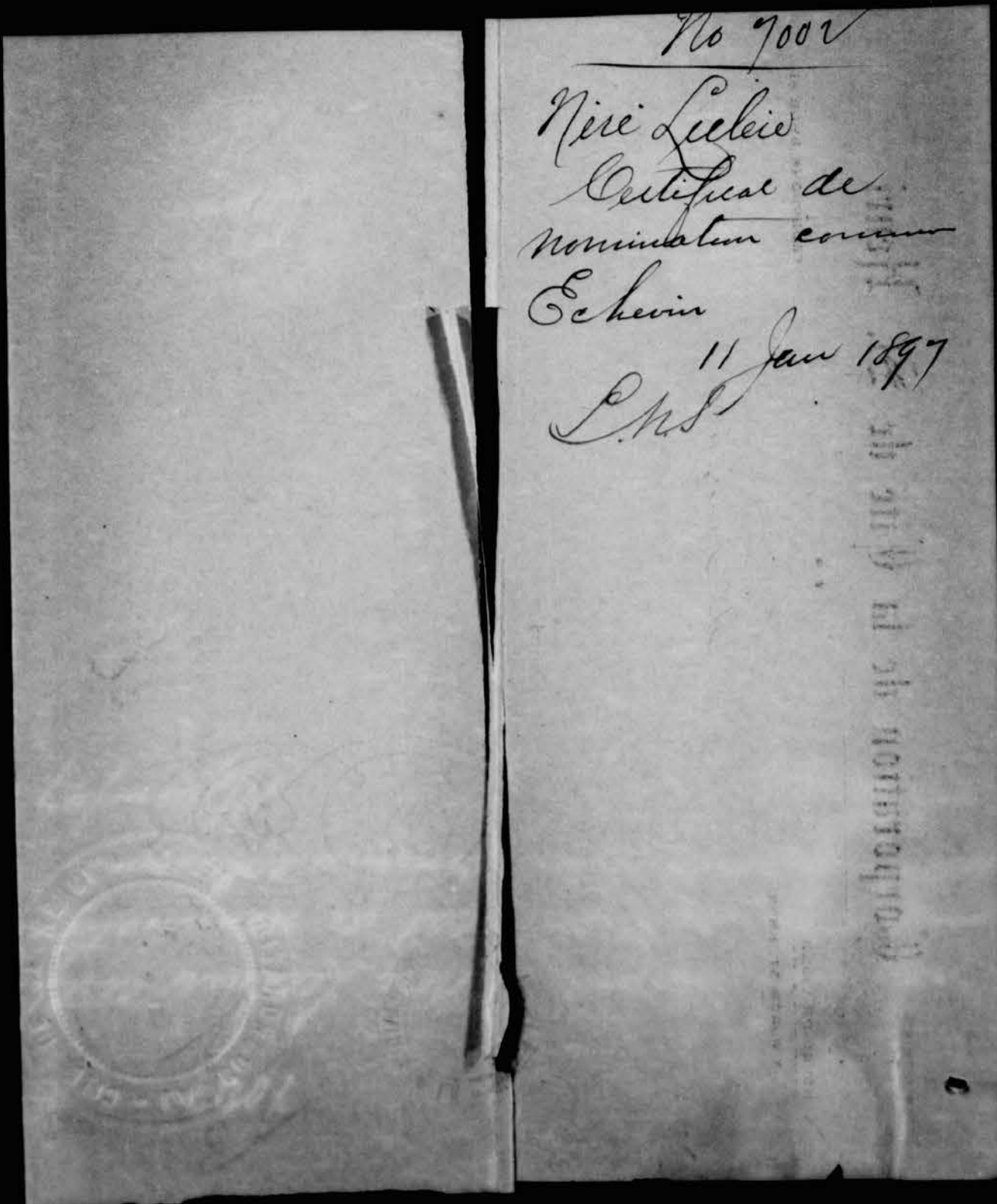


seul mis en nomination et a été chargé d'Echevin pour le dit
quartier St Henri est Mr Néré Leclère Epicier

L. M. Senécal
President de l'Election

*fait en double &
signifié ce 11 Janvier 1897
L. M. Senécal*

P23/E2,131



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7002

Nere Leclair certifi-
cat de nomination
comme echevin

11/Janv/97



P23/E2,131

P23/E2,131

Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

TELEPHONE BELL 6157

5 PLACE ST. HENRI.

St. Henri, le II Janvier 1897 189

Election du II Janvier 1897

MEMBRE DU BUREAU D'ADMINISTRATION

Je certifie par le présent que l'Echevin élu pour le
Quartier St Antoine: la Cité de St Henri comme ayant été le

~~seul élu en nomination à la dite charge d'Echevin pour la dite~~



quartier St Antoine est Mr Joseph Sénécal entrepreneur
menuisier.

J. Sénécal

Président de l'Election

*fais en double &
signifié ce 11 Janvier 97
J. Sénécal*

P23/E2,131

No 7003

Jos Senechal
Certificat de nomi-
nation comme Cohevier

11 Jan 1897

Sms

COMMUNIQUE



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7003

Joseph. Senécal
certificat de nomina
tion comme échevin

11/Janv/97



P23/E2,131

P23/E2,131

Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

5 PLACE ST. HENRI.

TELEPHONE BELL 6127

St. Henri, le _____ 1897

Election du 11 Janvier 1897

Je certifie par le présent que l'Echevin élu pour le quartier
~~St Jacques~~ de la Cité de St Henri comme ayant été le seul
mis en nomination a la dite charge d'Echevin pour le dit
quartier est Mr S.D Valliere Epicier.



S. D. Valliere
Président de l'élection

Fait en double &
signifié ce 11 Janvier 97
S. D. Valliere

P23/E2,131

No 7004

SD Vallée, certifiée
de Nominature comme
Echevin

11 Jan 1897

LMS



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7004

S. D. Vallieres
Certificat de nomina-
tion comme echevin

11/Janv/97



P23/E2,131

P23/E2,131

Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

TELEPHONE BELL 6157

5 PLACE ST. HENRI.

St. Henri, le II Janvier 1897 7

Election du II Janvier 1897

.....

Je certifie par le présent que Mr Eugene Guay manufacturier, étant le seul mis en nomination pour la charge de Maire de la Cité de St. Henri, est d'abord proclamé élu Maire de la dite Cité pour l'année 1897.



*fait en double &
signifié ce 11 Janvier 97
L. M. Senécal*

L. M. Senécal

Président de l'Election.

P23/E2,131

100 / 1005

Certificat
 de nomination de
 M^r Guay comme Maire
 11 Jan 1897
 S. N. S.

DE LA VILLE DE MONTRÉAL
 LE 11 JANVIER 1897
 M. GUAY
 MAIRE

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7005

Eugene Guay
Certificat de nomina-
tion comme Maire

11/Janv/97



P23/E2,131

P23/E2,131

CITE DE ST. HENRI.

A Eug Guay *(Maire et M M)*
 C. Lafleur Nere Leclere, Jos Senécel, Aimé Taillefer
 A Wilbrod Labreche, S.D. Valliere & G. Meloche.

Tous Echevins Municipaux

Messieurs,

L. Senécal Avis spécial vous est donné par le soussigné,
Jules Beauchamp Greffier et Trésorier du Conseil Municipal de
 la Cité de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette
 Cité est convoquée par les présentes, par moi. pour être tenue au lieu
 ordinaire des Sessions du Conseil, Jeudi, le quatorzième
 jour du mois de Janvier mil huit cent quatre-vingt-dix sept.
 à huit heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération
 les sujets suivants, savoir :

1o. _____
 Rapport du président de l'élection.

Fixer la date de l'Election d'un echevin en remplacement de Monsieur
 Eugene Guay pour le quartier St Antoine.

Donné à St. Henri, sous mon seing, ce ^{troisième} _____
 jour d' Janvier 1897 *L. Senécal*
 Greffier et Trésorier.

P23/E2,131

Province de Quebec

Cité de St Henri

Je soussigné Adolphe Senecal constable spécial de la Cité de St Henri et résident dans la dite Cité fait rapport sous mon serment d'office que le douzième jour de Janvier mil huit cent quatre vingt dix sept entre dix heures et onze heure de l'après midi j'ai signifié à chacun des Echevins et du Maire mentionnés dans le présent rapport un double d'icelui en portant et laissant le dit double a' M. Clement Lafleur personnellement et les autres a une personne raisonnable de leur famille et a chacun de leur domicile respectif

En foi de quoi j'ai dressé et donné le present rapport pour servir et valoir ce que de droit

Adolphe Senecal
constable special

No 7002
Louis S. Belin
Constable Special
12 Janvier 1897
Senecal

CITE DE ST.-HENRI

Archive No. 7006

*Avis + Retour assem.
Hec speciale*

12/Janv/97



P23/E2,131

A Son Honneur le Maire

+

A Messieurs les échevins de St-Henri

Messieurs

J'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant au sujet des Ecoles du Soir que vous avez fondées en cette ville.

Nombre d'élèves inscrits jusqu'à mardi soir le 12 courant	263
Présents à la même date	236
Inscription future probable	100

J'ai su que le montant octroyé par le gouvernement pour le soutien de ces écoles est de \$300. Je puis dire avec certitude que c'est insuffisant.

Il en faudra au moins encore autant.

Il serait regrettable que ces écoles ne fussent ouvertes ~~de~~ que durant 4 @ 5 semaines, car il est beau de voir le zèle & la bonne volonté que déploient les élèves pour acquérir des connaissances utiles et pratiques.

Dans ces agglomérations d'hommes, il y a presque toujours des divergences d'opinion qui sont la cause d'un peu de trouble; mais, ici, on dirait



que tous, à l'envi, concourent à mériter la sympathie de ceux qui pensent tant faire pour la continuation de ces classes qui leur seront si profitables.

Pour parler d'une manière pratique, messieurs, nos fonds sont bons pour pas plus de 25 jours. Vous voyez que le cas est ce qu'on appelle d'urgence.

Si vous aviez besoin de quelques explications, je serai honoré de vous les donner.

Veuillez croire à la haute

considération de

Votre tout dévoué Serviteur

J. B. Primeau

Directeur des Ecoles du Soir
de St-Henri

St-Henri Janv. 14/97

1000
J. B. Primeau
Rapport école
du soir

14 Jan 1897

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 4007

Jean. Bte. Primeau
in re Rapport écoles
du soir

14/Janv/97



P23/E2,131

P23/E2,131

St Henri 14 Janvier 1897

Mons Le Maire

Messrs Les Echevins

Depuis deux ans que j'ai
l'honneur de faire partie
de la Commission d'Hygiène
Soyez assez bon de me
faire remplacer pour l'annee
1897.



Très obéissant Serviteur

O. David

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7008

Odilon David
demande d'être rempla-
cé comme membre de
la commission locale
d'hygiène de St-Henri
14/Janv/97



P23/E2,131

P23/E2,131

CHAMBRE } No 305
Room }

BATISSE "NEW YORK LIFE" BUILDING
11 PLACE D'ARMES

BELL TELEPHONE
No 646

PERODEAU & de SALABERRY

NOTAIRES, &C. NOTARIES, &C.

N. PÉRODEAU, N. P.

Dépositaire du Notariat de feu
Depositary of the Notariat of the late

J. H. JOBIN, N. P.
P. MATHIEU, N. P.
L. A. DesROSIERS, N. P.
P. LAMOTHE, N. P.

C. DE SALABERRY, N. P.

do do

Montreal, - 14 janvier 1897

Monsieur Napoléon Sénécal

Secrétaire-Trésorier de la Cité de St. Henri

St. H E N R I

Cher Monsieur,

En référant au rapport de M. Trudel par lequel il a établi la valeur des parties de terrains requises pour l'élargissement de la rue St. Jacques, à St. Henri, à même mes immeubles situés de chaque côté de telle rue, je constate que la valeur des parties de terrains ainsi requises a été fixée à \$0.60 du pied et qu'il y est mentionné - que la partie de terrain à être expropriée en avant de la maison de pierre etc., du côté nord-ouest de la rue St. Jacques, ne contenait que 450 pieds, tandis que d'après le plan de M. Vanier, cette partie de terrain contient une superficie de 636 pieds, soit une différence en plus de 186 pieds, représentant à \$0.60 du pied une somme additionnelle de \$111.60 qui aurait dû être ajoutée au montant d'évaluation de M. Trudel pour cette partie de terrain.

De même, en référant au même rapport, je constate que M. Trudel mentionne 2250 pieds de terrain requis à même le terrain du côté sud-est de la même rue, tandis que le rapport de M. Vanier ne mentionne que 2233 pieds, soit une différence de terrain évaluée en trop de 17 pieds, représentant à \$0.60 du pied une somme de \$10.20 qui devrait être retranchée de la somme de \$1350, valeur donnée par M. Trudel à telle partie de terrain. - En déduisant cette somme de \$10.20 allouée en trop de la somme susmentionnée de \$111.60 allouée en moins, il reste une balance de \$101.40 qui aurait dû être ajoutée aux \$6200 accordées pour valeur de mes terrains expropriés avec bâtisses etc. et qui équitablement m'est due en prenant pour base la valeur des terrains expropriés à \$0.60 du pied et la valeur des bâtisses au montant fixé par M. Trudel.

Voudrez-vous avoir la complaisance de soumettre la chose au Conseil, à votre première convenance, et lui demander de passer une résolution à l'effet d'autoriser le paiement de cette somme ou différence de \$101.40 à m'être fait aux mêmes termes et conditions que pour ladite somme de \$6200.

Votre bien dévoué

Et ce faisant obligerez

*Plan vérifié
auprès de la
M. J. Vanier
14 Janvier 1897*



No 7009

M Perodeau
Du Re valant de
Les proprietaires
des terrains par
M. Trudel.

14 Jan 1897

Compte

P23/E2,131

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7009

In re valeur expro-
priation du terrain
par N. Judel

N. Perodeau

14/Janv/97



P23/E2,131

P23/E2,131

J. EMILE VANIER

Ingénieur Civil

ET
ARPENTEUR PROVINCIAL.

Bureaux:
107, RUE ST-JACQUES.

Montréal, 15 Janvier 1897

L. Sinical, Cor,
Greffier
St Henri

Monsieur,

Conformément aux instructions que j'ai reçues en date du
14 courant, j'ai l'honneur de vous informer que le mesurage
du front du lot N^o 941-40, rue Richelieu, appartenant à M.
Lafortune, a donné une largeur de 37 pieds et 1 pouce.

Votre bien dévoué

J. Emile Vanier

per. No. 2.

Ingénieur de la Cité de St. Henri

No 7010

J. E. Parier
rapport sur le menuisier,
de la propriété
Lafortune.

15 Jan 1897

C. N. S.

P23/E2,131

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7010

Rapport in re
mesurage de la propriété
Lafortune -
J. E. Vanier.
15 Janv/97



P23/E2,131

P23/E2,131

Province de Québec }
Cité de St. Henri }



@ Mr le Maire & ()
M M les Echevins ()
de la Cité de St. Henri)

Messieurs:

J'ai l'honneur de vous
transmettre mon rapport sur la
tenue des élections générales de
1897. conformément à la loi j'ai
donné les avis publics et fixé la no-
mination du Maire et des Echevins
le 11 janvier courant & ai convoqué
les Electeurs Municipaux en
assemblée générale, ce jour là à
dix heures de l'aurore midi en la
salle de l'Hotel de Ville de la Cité
j'ai dressé procès verbal aidé de
mon secrétaire, de l'élection assemblée
à cette fin et j'ai proclamé élu
à la charge de Maire M. Auguste
Guay comme étant le seul candi-
dat mis en nomination, & M. M.
Névé Leclain, Jo. Senical, S. O. Vallin
& Aimé Jullien ont été proclamés
élus à la charge d'echevins de la dite
Cité comme étant les seules personnes
mises en nomination par les différents
Quartiers

Comme nous l'avons sans doute vu par
l'assemblée a été très paisible et les
citoyens de St-Hum ont démontré
une fois de plus la loyauté qu'ils
ont toujours apporté à l'accomplissement
de leurs devoirs de citoyens.

Permettez moi d'adresser mes
plus sincères remerciements aux
Candidats & membres du Conseil
pour leur bon procédé dans la
tenue de la dite élection.

Restant avec considération
Votre tout dévoué serviteur

J. M. Senecal
Président

ce fait le montant des frais ex-
cédés par la tenue de l'élection
de penses - Secrétaire de l'élection
notamment & signification de ces dépenses
aux Maire et aux Echevins la
somme \$ 9.⁵⁰

à 12 Janvier 1877

No 7011
L.N. Smead
rapport in re
election du 11 Janv
15 Jan 1897
L.N.S.

P23/E2,131

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7011

L. N. Sénécal rap-
port in re election du
11 Janvier 1897

15/Janv/97



P23/E2,131

P23/E2,131



Town of Westmount.

OFFICE OF THE

SECRETARY-TREASURER,

Town Hall,

Westmount, 18th. January 1897

E. Senecal Esq.

Clerk & Treasurer

St. Henri

Dear Sir,

Will you be kind enough to let me have a copy of the resolution of your Council dated 6th. June 1890 respecting an agreement entered into between St. Henri and the Town of Cote St. Antoine for the connection of the drainage systems of the latter with the former. After looking over the agreement I am not clear upon certain points, hence this request for information.

Yours truly

M. H. H. H.
Secretary-treasurer

P23/E2,131

Secretary-Treasurer

Yours truly

Request for information.

Over the agreement I am not clear upon certain points, hence this
the drainage systems of the latter with the former. After looking
between St. Henri and the Town of Cote St. Antoine for the connection of
of your Council dated 27th June 1880 respecting an agreement entered into
Will you be kind enough to let me have a copy of the resolution

Dear Sir,

No 7072

Westmount
demande une
copie resolution
en re connection
d'égouts.

W. H. D.

18 Jan 1897

18th January

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 4012

Westmouut demande
une copie résolution
in re connection de
gouts.

18/Janv/97



P23/E2,131

P23/E2,131

PRIMEAU & CODERRE

Avocats, Procureurs, Etc.

EUGENE PRIMEAU, L.L.B.

LOUIS CODERRE, L.L.B.

... EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33 ...

♦ TELEPHONE BELL 2784 ♦

107, RUE ST-JACQUES, PLACE D'ARMES,

BUREAU DU SOIR: 1952 ST-JACQUES, ST-HENRI.

Montreal, 18 Janvier 1897.

Monsieur le Maire et aux Messieurs
de la Cité de St-Henri.

Messieurs.

In Re: E. Hébert vs la cité.

Je trouve dans une
lettre du 24 juillet 1895 écrite par
les auditeurs de 1894, la reconnais-
sance que la somme de \$300.00 était
la juste valeur des services ex-
ceptionnellement considérables, soit
la raison pour laquelle ils ont
demandé et obtenu plus que les
auditeurs de 1893 (par exemple),
qui n'ont eu que \$175.00 chacun.

Ils seraient tous trois, lors de
leur engagement en 1894 que la cité
ne payait que cette somme de



P23/E2,131

PRIMEAU & CODERRE

Avocats, Procureurs, Etc.

EUGENE PRIMEAU, L.L.B.

LOUIS CODERRE, L.L.B.

... EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33 ...

TELEPHONE BELL 2784

107, RUE ST-JACQUES, PLACE D'ARMES,

BUREAU DU SOIR: 1952 ST-JACQUES, ST-HENRI.

Montreal, 189

\$1,750.00.

La cite' etait donc tenue de
ne payer que \$1,750.00, à moins que,
l'engagement fait, elle n'impo-
sât aux auditeurs une tâche plus
forte. Ce fait if of a en un
surcroît d'ouvrage, et c'est cet
extra que la cite' a payé quand
elle a donné, au lieu de \$1,750.00,
la somme de \$300.00 pour 1894.

Ce sont les mêmes person-
nes qui ont fait l'audition de
1895; et elles réclament pour cette
dernière année la somme payée
en 1894.

Je ne crois pas qu'ils aient
droit à ce montant et je suis
convaincu que la corporation leur
a payé plus même que ce qu'ils
auraient droit d'obtenir.

P23/E2,131

PRIMEAU & GODERRE

Avocats, Procureurs, Etc.

EUGENE PRIMEAU, L.L.B.

LOUIS GODERRE, L.L.B.

... EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33 ...

❖ TELEPHONE BELL 2784 ❖

107, RUE ST-JACQUES, PLACE D'ARMES,

BUREAU DU SOIR: 1952 ST-JACQUES, ST-HENRI.

Montreal,

189

C'est la loi que les auditeurs
restent en fonction jusqu'à l'entrée
en fonction de leurs successeurs.
Or, les auditeurs de 1895 ont été
nommés en 1894. Ils ont été ap-
pelés en 1894 à remplacer des au-
diteurs qui, à la connaissance
de monsieur H. Chénier et des autres,
recevaient \$175.00 pour rémunération
de leurs services. Ils ont accepté
la nomination sans plus de sti-
pulation relativement à l'indemnité,
ils ont donc accepté la somme
de \$175.00. Voilà le contrat et ce
n'est que par accident (un acte)
qu'ils ont reçu \$300.00 pour 1894.
Mais autre contrat n'est intervenu
depuis 1894; de l'autre côté il
n'y a pas eu de contrat en 1895. Ils
ont donc droit pour 1895 qu'à
la somme de \$175.00 (suivant contrat de 1894).

P23/E2,131

PRIMEAU & CODERRE

Avocats, Procureurs, Etc.

EUGENE PRIMEAU, L.L.B.

LOUIS CODERRE, L.L.B.

... EDIFICE "IMPERIAL" CORNER 33 ...

❖ TELEPHONE BELL 2784 ❖

107, RUE ST-JACQUES, PLACE D'ARMES,

BUREAU DU SOIR: 1952 ST-JACQUES, ST-HENRI.

4

Montreal, 189

C'est la conclusion légale à laquelle j'arrive après avoir fait communication de tous les documents que l'on m'a transmis.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs

Votre obéissant serviteur,

Louis Coderre.

No 7072a
Louis Codere
opimus In Re
Reclamation de E.
Hobbs
18 Jan 1897

Lauite

P23/E2,131

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7012 A

Louis Coderre

In re réclamation de
Emile Hébert

18 Janv./97



P23/E2,131

P23/E2,131

Province de Québec
Cité de St Henri

Aux Habitants de la Cité de St Henri, et a tous
ceux qu'il appartiendra

AVIS PUBLIC est par le présent donné que par suite d'une ré-
solution du Conseil en date du Quatorzième jour de Janvier courant
(1897) Les Electeurs Municipaux de la Cité de St Henri sont par
les présentes convoqués en assemblée générale pour Lundi le vingt
cinquième jour de Janvier prochain 1897 a dix heures du matin en à
la salle de l'Hotel de Ville de la Cité de St Henri pour procéder
a l'élection d'un échevin pour le Quartier St Antoine en remplace-
ment de Mr Eug. Guay démissionnaire Le tout conformément a la loi

Donné a St Henri sous mon seing et le sceau de la Corpo-
ration ce seizième jour de Janvier Mil huit cent quatre vingt dix



Bureau du Conseil Hotel de Ville)
No. 5 Place St Henri St Henri)

J. M. Senechal

Greffier Trésorier
Ex Officio Président

Province of Quebec
City of St Henry

To the Inhabitants of the City of St Henry
and to all whom it may concern

PUBLIC NOTICE is hereby given that in conformity with a resolution
of the Council of the City of St Henry under date of the fourteen
day of January Inst 1897 The Municipal Electors of the said City
of St Henry are hereby called together into a General meeting Mon-
day the Twentyfifth day of January next 1897 at ten o'clock in the
forenoon in the town hall of the said City of St Henry for the
purpose of electing one Alderman for St Antoine Ward in place of M
Mr. Eug. Guay resigned the whole according to law.

Given at St Henry under my hand and the Seal of the Corporation
this ^{Sixteenth} ~~fourteenth~~ day of January One thousand eight hundred and ninety



Office of the Council City Hall
No. 5 Place St Henri St Henri)

J. M. Senechal

City Clerk and Treasurer
and Ex Officio President

Province de Québec
Cité de St. Henri

Je soussigné Adolphe Senechal de la Cité de St. Henri, certifié par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que le seizième jour de Janvier mil huit cent quatre vingt dix-sept j'ai affiché trois vraies copies dûment certifiées des ~~Règlements Nos~~ de nomination d'un Echevin en ^{de M. C. Guay, Démissionnaire} et l'avis public ~~du dit Règlement~~ ci-annexé comme suit: Une vraie copie dûment certifiée dans les langues Française et Anglaise, à la porte de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine de St. Henri, sise et située en la dite Cité de St. Henri coin des rues St. Pierre et St. Jacques, une copie dûment certifiée dans les langues Française et Anglaise à la porte de l'Hôtel de Ville de la Cité de St. Henri sise et située en la dite Cité de St. Henri à l'intersection des rues Notre-Dame et St. Jacques, appelé place St. Henri et une autre copie dûment certifiée dans les langues Française et Anglaise à la porte de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine de Ste. Elisabeth, sise et située dans la Paroisse de Ste. Elisabeth dans la dite Cité de St. Henri, étant les lieux ordinaires des affiches, et je certifie de plus avoir lu les dits ~~Règlements~~ et avis public dans les langues Française et Anglaise à haute et intelligible voix le Dimanche le dix-septième jour de Janvier mil huit cent quatre vingt dix sept à l'issue du service divin de matin étant le dimanche que j'ai lu les dits ~~Règlements~~ et avis public qui suivait et le premier dimanche après que les dits ~~règlements~~ et avis public ont été rendus publics.

En foi de quoi j'ai fait et donné le présent rapport ce dix huitième jour de Janvier 1897

Adolphe Senechal
constable spécial

No 7013

Vois et retour Re-
Nommation d'un Cede
vin en remplacement
de Mr Eug Guaydenis
nonnard
ce 18 Janvier 1897

CMS.

P23/E2,131

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7013

Avis & retour re nomination
d'un échevin
en remplacement de
Mr. Eugène Guay de
missionnaire

18/Janv/97



P23/E2,131

P23/E2,131

St Henri ce 18 Janvier 1897

A Mr le Maire Eug Guay et a M.M
les Echevins de la cité de St Henri

Messieurs:-

Je demande humblement a votre Hon/Conseil de vouloir
bien m'employer comme autrefois comme gardien au depotoir
de votre Cité. Je m'efforcerais autant que possible a faire
mon devoir irréprochablement.

Votre tout devoue serviteur.

Louis Pavoille

P23/E2,131

No 7014

Louis Bannelle
demande sa place
au dépôt.

18 Jan 1897

Comité.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7014

*Louis Bonville
demande sa place
au depotoir
18/Janv/97*



P23/E2,131

P23/E2,131

Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

5 PLACE ST. HENRI.

TELEPHONE BELL 8157

St. Henri, le 18 Janvier 1897

Je soussigné me plais à dire que
chaque fois que je suis allé visiter le
dépôt sous la garde de Louis Barville
je l'ai trouvé bien tenu

Wm Bisette
Insp. sanitaire

P23/E2,131

No 7075

Mme Prissette
recommande
Mr Daville
au Conseil
18 Jan 1897

18 JAN 1897

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7015

William Brissette
recommande M^{re} Beau-
ville au conseil
18/Janv/97



P23/E2,131

P23/E2,131

Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

TELEPHONE BELL 8157

5 PLACE ST. HENRI.

St. Henri, le 20 Janvier 1897 7

A MONSIEUR LE MAIRE ET A M.M LES
ECHEVINS DE LA CITE DE ST HENRI

Messieurs:-

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur les opérations du feu et de la police pour l'année expirant le 31 Decembre 1896.

Durant l'année qui vient des'écouler il y a eu 33 feux dans notre Cité et 24 fausses alarmes, de plus nous avons été appelés a rendre service a nos voisins, une fois a Ste Cunégonde et une fois a Notre Dame de Grace, ce qui fait que notre brigade a travaillé a 35 feux durant l'année.

Dans tout les cas les incendies ont été maîtrisés dès notre arrivée sur les lieux.

Le tableau suivant vous démontrera les Quartiers ou les feux et les fausses alarmes ont appelé les pompiers durant l'année.

Quartier St Henri	10 feux	3 Fausses Alarmes
Quartier St Antoine	4 "	5 " " "
Quartier St Jacques	10	6
Quartier St Augustin	9	10
	-----	-----
	33	24
Ste Cunégonde	I Feu	
Notre Dame de Grace-	I	

Total	35	



P23/E2,131

Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

TELEPHONE BELL 8157

5 PLACE ST. HENRI.

St. Henri, le 1897

Maintenant Messieurs vous me permettrez de vous dire que le système d'avertisseur fonctionne d'une manière parfaite et nous n'avons qu'à nous féliciter de ses bons résultats.

J'arrive a présent a vous donner le mouvement de notre police durant l'année, d'après le tableau ci-dessous:-

Pour ivresse-----	176
Troublant la paix--	27
Entrant a des heures indûes-----	56
Blasphémant dans les rues-----	3
Par Warrant-----	30
Pour Vol-----	17
Exposant sa personne-----	3
Intervenant dans les devoirs de la police---	1
Mendiant sans certificat-----	1
Colporteur sans licence-----	3
Total-----	317

Hébergés dans les cellules de la Station durant l'année----640

En proportion de l'augmentation de notre population, je puis dire que la criminalité n'est pas plus grande que les années dernières et que notre population est aussi paisible et morale qu'elle peut l'être et qu'elle compare foverablement eu égard a son nombre avec toutes les autres villes du Canada.

Le personnel est effectif et rempli de bonne volonté et obéissant au service.

Enfin Messieurs le Maire et Echevins, vous comprenez mieux que personne la nécessité qu'il y a pour les citoyens de notre Cité d'être protégés dans leurs biens et leur personne

P23/E2,131

Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

TELEPHONE BELL 8157

5 PLACE ST. HENRI.

St. Henri, le _____ 1897

et vous ferez dans l'avenir ce que vous avez fait si généreusement dans le passé pour les deux départements dont j'en suis l'humble chef.

Et je me souseris avec le plus profond respect



Chef du Département de Feu & Police

St Henri ce 20 Janvier 1897
~~~~~



P23/E2,131

# Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

TELEPHONE BELL 8157

5 PLACE ST. HENRI.

St. Henri, le \_\_\_\_\_ 1897

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A M.M

LES ECHEVINS DE LA CITE DE ST HENRI

~~~~~

Messieurs:-

J'ai l'Honneur d'exposer respectueusement a votre Honorable Conseil que depuis mon dernier rapport le compte de l'entretien ~~en~~ et nourriture fournie aux prisonniers et autres personnes hébergées dans les cellules, se monte a la somme de trente dollars\$ (30) dans l'espérance que ce compte ne sera pas trouvé exorbitant et que vous voudrez bien l'approuver.

Je demeure Messieurs

Votre tout dévoué serviteur

Chief

Chief de Feu & Police

St. Henri ce 20 Janvier 1897

~~~~~

no 1010

J. Murphy. chef  
Rapport annuel  
sur les opérations  
du Feu & Police

20 Jan 1897

P23/E2,131

**CITE DE ST.-HENRI.**

Archive No 7016

J. M. Massy  
Rapport annuel sur  
sur les opérations de  
feu et de police -  
20/Janv/97



P23/E2,131



St Henri

20 Jan 97

à Son Honneur le Maire et son  
Honorable Conseil

Attendu que l'engagement  
des Médecins du Bureau de Santé  
doit avoir lieu ce soir.

Je desiré faire, par ces présentes  
application pour la position.

Comme aux années dernières  
je prometis de songer tous les  
jours de la ville dont les  
cours me seront suggérés ou  
par vous ou par votre Conseil  
ou par toute autre personne autorisée.

C'est sur ce sujet de l'Alaune

Je laisse à la discrétion  
de votre Conseil le soin de fixer  
le prix.

Bien à vous

Per Seguin

3573 Notaire

No 7017

Dr Seguin  
fait application  
pour le bureau de  
Santé.

20 Jan 1897

Santé.

P23/E2,131

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7017

Dr J. W. A. Séguin  
fait application pour  
le bureau de santé.

20/janv/97



P23/E2,131



P23/E2,131

Province de Québec  
Cité de St Henri

Aux Habitants de la Cité de St Henri et a  
tous ceux qu'il appartiendra

AVIS PUBLIC est par le présent donné

1o Que la liste des GRANDS et PETITS JURÉS est complétée et déposée  
au Bureau du Soussigné 2o Que cette liste sera soumise a la considé-  
ration du Conseil de la Cité de St Henri a une Session du dit Conseil  
Mercredi le dixième jour de Février 1897 a huit heures du soir au  
lieu ordinaire des assemblée (Hotel de Ville) 3o que la susdite notice  
est donné conformément a l'amendement a la loi des Jurés 58 Victoria  
Chapitre 3I 4o Que les personnes qui ont droit à l'exemption de  
servir comme Jurés en vertu de la présente loi aient a s'assurer aux  
auprès du soussigné que leurs noms ont été rayés de la dite liste

Donné a St Henri sous mon seing et le sceau de la Corpora-  
tion ce Vingt troisième jour de Janvier 1897



Conseil Hotel de Ville  
Henri St Henri

*J. Meneval*  
Greffier Trésorier

de Québec  
St Henri

To the Habitants of the City of St Henri  
and to all whom it may concern

PUBLIC NOTICE is hereby given

1o That the list of the GRAND and PETITS JURORS is now completed  
and deposited into the office of the undersigned 2o That such  
list shall be submitted to the consideration of the Council of the  
City of St Henri at a session of the Ten of February 1897 at eight  
o'clock in the evening at the ordinary place of meetings ~~xxxxxxx~~  
( in the Town Hall) 3o That the present notice is given in  
conformity to the amendments to the Law/of Jurors 58 Victoria Chaptre  
3I . 4o That the persons who has a wright to be exempted from  
serving as Jurors in virtue of the present Law must ascertain from  
the undersigned that their names have been struck out from the list



Given at St Henri under my hand and the seal of the Cor-  
poration this Twenty third of January One Thousand Eight Hundred and  
Nineteen Seven  
Office of the Council Town Hall  
No. 5 Place St Henri

*J. Meneval*  
City Clerk

Province de Québec  
Cité de St. Henri

Je soussigné Adolphe Senecal  
de la Cité de St. Henri, certifié par les présentes  
et fais rapport sous mon serment d'office que le  
vingt troisième jour de Janvier mil huit cent qua-  
tre vingt dix sept j'ai affiché trois vraies copies dû-  
ment certifiées du Règlement Non Re ~~Dépôt~~ de la Cité de  
Juris de ~~l'avis public du dit Règlement~~ ci-an-  
nexé comme suit: Une vraie copie dûment certifiée  
dans les langues Française et Anglaise, à la porte  
de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine de St  
Henri, sise et située en la dite Cité de St. Henri  
coin des rues St Pierre et St Jacques, une copie dû-  
ment certifiée dans les langues Française et Anglaise  
à la porte de l'Hotel de Ville de la Cité de St. Henri  
sise et située en la dite Cité de St. Henri à l'intersec-  
tion des rues Notre-Dame et St Jacques, appelé place  
St. Henri et une autre copie dûment certifiée dans  
les langues Française et Anglaise à la porte de  
l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine de Ste  
Elisabeth, sise et située dans la Paroisse de Ste. El-  
sabeth dans la dite Cité de St. Henri, étant les lieux  
ordinaires des affiches, et je certifie de plus avoir lu  
les dits Règlements et avis public dans les langues  
Française et Anglaise à haute et intelligible voix le  
Dimanche le vingt quatrième jour de Janvier mil huit cent  
quatre vingt dix sept à l'issue du service divin du  
matin étant le dimanche que j'ai lu les dits Règle-  
ments et avis public qui venait et le premier di-  
manche après que les dits règlements et avis public  
ont été rendus publics.

En foi de quoi j'ai fait et donné le pré-  
sent rapport ce 25<sup>e</sup> jour de Janvier 1897

Adolphe Senecal,  
C.S.



No. 7078

Depot de la liste de  
Grands & petits jurés  
de 1897 ce 23 Jan 1897

P23/E2,131



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7018

Liste des Juris: depot

23/Janv/97



P23/E2,131

P23/E2,131

No 7079

Louis Baurille  
demande une  
place  
25 Jan 1897



St. Henri 25 Jan 1897

A M<sup>re</sup> Le Maire et les  
Conseillers. Je m'adresse  
à vous pour vous demander  
de me donner ma place  
Qu'un j'ai pris l'image  
M<sup>re</sup> Aguin le maire et  
M<sup>re</sup> Ledue. Président du  
Bureau santé et M<sup>re</sup> Delorme  
tant que je voudrais cette  
place que je pourrais la  
garder parce que la place  
me est donnée à cause que  
j'étais infirme et pour le  
support de ma famille

Car sans moi j'irois  
 pas la raison que vous  
 m'avez déchargé de cette  
 place. Parce que quinze  
 M<sup>r</sup> Le Maire et les  
 conseillers, sont venus voir  
 l'été passé. il m'ont dit  
 que toute était en bon  
 ordre. et que aucun homme  
 pouvait faire mieux.  
 M<sup>r</sup> Le Maire et les Connuils  
 se sont ferez remarquer  
 avant que j'us pris la  
 place qu'il avait aucun  
 homme qui voulait la  
 prendre parce que le terrain  
 était trop en mauvais  
 ordre. Et après avoir bien  
 travaillé à améliorer le terrain

et à faire les bâtisse que  
 à actuellement. et plus  
 que cela à travaillé  
 deux hommes pendant  
 toute l'été passé pour  
 une prieste par jour  
 et voyant le tout temps  
 que j'étais pour prendre  
 de l'ouvrage une semaine  
 par semaine. vous m'avez  
 arrêté de mon ouvrage  
 sans aucun raison,

Votre Serviteur  
 Louis. Barville





CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7019

Louis Barville deman  
de une place

25/Janv/97



P23/E2,131

P23/E2,131

WILL TAKE CHARGE  
OF  
Railroads, Tramways, Roads,  
Water Works, Sewers,  
ORGANIZATION OF STEAM,  
Water and Electric Motive Power,  
Electric Lighting and Electric Railways,  
SURVEYS, etc.  
PATENTS, TRADE MARKS  
IN  
CANADA AND FOREIGN COUNTRIES.  
Arbitration, Expertises, Expropriations.

J. EMILE VANIER  
Civil and Hydraulic Engineer, Architect  
and Land Surveyor,

Graduate of Polytechnic School  
Past Member of the Council of the Canadian Society of Civil Engineers  
Member of the Council of the Society of Hygiene of the Province of Quebec  
Member of the Society of Hygiene of Paris  
Professor of Geodesy and Hydrography at the Polytechnical School of Montreal, etc.

Offices: Imperial Building, 107 St. James St.,

Montreal, 25 Janvier 1897

L. N. Sévical Es  
Greffier de la Cité de  
St-Henri,

Charlemagne,

J'ai l'honneur de vous adresser par ce pli  
le chèque de la Cie. du Gas de Montréal pour # 109<sup>48</sup> de réparations  
au parapet de la rue Notre-Dame en 1896. Si il vous faut envoyer  
quitance à la Cie.

Très  
Voté et

J. Emile Vanier

Vous pour  
Reçu pour  
Avec sommes  
+ Révisions  
25 Janvier 97

No 7020

J. C. Damiens  
Re. envoi cheques  
de la Compagnie  
du Gaz

25 Jan 1897

J. C. Damiens  
C. Damiens

Reçu par le receveur de la Compagnie du Gaz le 25 Jan 1897

25 Jan 1897

P23/E2,131



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7020

J. Emile Vanier  
En re envoi de cheque  
de la compagnie du  
gaz - 25/Janv/97



P23/E2,131

P23/E2,131

Province de Québec  
Cité de St Henri  
%%%%%%%%%

Aux Habitants de la Cité de St Henri et a tous ceux qu'il  
appartiendra.

A une assemblée générale des électeurs municipaux de la Cité  
de St Henri tenue a St Henri en la salle de l'hotel de Ville  
aux fins de proceder a la nomination ~~mm~~ d'un candidat pour  
la charge ~~MM~~ d'un Echevin pour la Quartier St Antoine en  
remplacement de Mr. Eugène Guay démissionnaire

Attendu qu'il y a plus qu'une personne de mise en nomination  
pour la charge d'Echevin pour le Quartier St Antoine savoir:  
Monsieur Napoléon Lavoie entrepreneur menuisier et Monaietur ~~o~~  
Joséph Beauchamp Commis.

Attendu qu'undes candidats a l'election savoir Mr Joseph  
Beauchamp s'est retiré de la contestation et s'est conformer  
en loi a cette fin,

Attendu qu'il ne reste plus qu'une personne de mise en  
nomination a la charge d'Echevin du quartier St Antoine  
savoir Mr Napoléon Lavoie c, Mr Napolpon Lavoie contracteur  
de la cité de St Henri est de facto élu echevin du dit quar-  
tier en remplacement de Mr Eugène Guay Démissionnaire.

En consé quence je proclame élu a la dite charge d'Echevin  
du quartier St Antoine de la Cité de St Henri Mr Napoléon  
Lavoie comme étant le seul candidat a la dite Charge en rem-  
placement de Mr Eugene Guay. Le tout conformément a la loi.  
x

Donne a St Henri sous mon seing et le sceau de la ~~corporation~~  
Corporation le vingt cinquième jour de Janvier mil huit  
cent quatre vingt dix sept.

Greffier Tresorier et  
Ex Officio président de  
l'élection



Province de Québec }  
 Cité de St. Henri } Je soussigné Adolphe Senecal  
 de la Cité de St. Henri et résidant en la  
 dite Cité de St. Henri, certifie par les presen  
 tes et fais rapport sous mon serment d'office  
 que le vingt-cinquième jour de Janvier Mil  
 huit cent quatre vingt-dix sept j'ai affiché  
~~trois~~ <sup>une</sup> ~~vingt~~ <sup>une</sup> copies dûment certifiées ~~des~~ de  
 Règlement ~~et~~

~~et l'avis public des dits~~  
 Règlement et annexes comme suit.

~~Une copie dûment certifiée dans~~  
 les langues Française et Anglaise à la porte  
 de l'Église Catholique, Apostolique et Romaine  
 de St. Henri, sise et située sur la dite Cité  
 de St. Henri, coin des rues St. Pierre et  
 St. Jacques, une copie dûment certifiée dans  
 les langues Française et Anglaise, à la porte  
 de l'Hotel de Ville de la Cité de St. Henri  
 sise et située sur la dite Cité de St. Henri  
 à l'intersection des rues Notre Dame et  
 St. Jacques appelé place St. Henri et une  
 autre copie dûment certifiée dans les lan-  
 gues Française et Anglaise à la porte de  
 l'Église Catholique, Apostolique et Romaine  
 de St. Elizabeth, sise et située dans le  
 Paroisse de St. Elizabeth dans la dite Cité  
 de St. Henri, étant les lieux ordinaires des  
 affiches, et je certifie de plus avoir eu les  
 dits Règlements et avis public dans les lan-  
 gues Française et Anglaise à haute et intelli-  
 gible voix le Dimanche ~~de~~  
 jour de ~~Mil~~ <sup>Mil</sup> ~~cent~~ <sup>cent</sup> quatre vingt

157 Quatre copies au  
 C. S.

Adolphe Senecal  
 C. S.

~~le~~ ~~dimanche~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~dite~~ ~~Cité~~  
 étant le dimanche ~~de~~ ~~la~~ ~~dite~~ ~~Cité~~  
 Règlements et avis public ~~qui~~ ~~serait~~ et le  
 premier dimanche ~~de~~ ~~la~~ ~~dite~~ ~~Cité~~  
 Règlements et avis public ~~qui~~ ~~serait~~ et le  
 En foi de quoi j'ai fait et donné le presen  
 rapport ce vingt-cinquième jour de Janvier 1897



P23/E2,131

A Mr L.N Senecal Greffier & Trésorier  
de la Cité de St Henri et Ex Officio Président  
de l'Election partielle d'Echevin en remplacement  
de Mr Eugene Guay Démissionnaire, pour le quartier St Antoine.

Monsieur:-

Comme j'ai été mis en nomination le vingt cinq  
Janvier courant (1897) pour le quartier St Antoine en opposi-  
tion a Mr Napoléon Lavoie contracteur, Je vous donne avis par  
la présente que j<sup>ai</sup> résigne a la lutte pour l'Election qui doit  
avoir lieu le 1er Février 1897, en conséquence je vous donne  
entre les mains ma résignation, comme candidat a la présente  
élection, et veuillez vous conformer a la loi pourvue en pa-  
reil cas.

St Henri ce 25 Janvier 1897  
~~~~~

Joseph Beauchamp
Candidat

Joseph Senecal
Eugene Guay } témoins

L. N. Senecal
Greffier Trésorier &
Ex officio Président de
l'élection

P23/E2,131

Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

5 PLACE ST. HENRI.

TELEPHONE BELL 8157

St. Henri, le _____ 1897

ELECTION DU 25 JANVIER 1897

Je soussigné certifie par les présentes que Monsieur Napoléon Lavoie entrepreneur étant le seul mis en nomination pour la charge d'Echevin de la Cité de St Henri pour le quartier St Antoine est dûment proclamé Echevin de la dite Cité de St Henri pour le dit quartier St Antoine, Mr Joseph Beauchamp n'étant retiré de la contestation.

J. A. Senneceaux

Greffier & Trésorier &
Ex Officio Président de l'Election

*fait en double et signifié
ce 25 Janvier 1897
L.M.S.*

No 7024
Avis public Election de
St. Jean de Election d'un
chevin en remplacement
de Mr Eug Guay
25 Janvier 1897

P23/E2,131

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7021

*Avis public et retour
re election d'un echevin
en remplacement de
M^r. Guay*

25/Janv/97



P23/E2,131